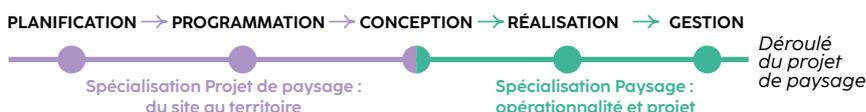


# Spécialisation d'ingénieur

## PROJET DE PAYSAGE : DU SITE AU TERRITOIRE

### CONTEXTE ET OBJECTIFS



Au cœur des enjeux du vivant, la **spécialisation Projet de paysage : du site au territoire** forme des ingénieures et ingénieurs paysagistes capables d'intervenir sur les phases pré-opérationnelles et opérationnelles des projets de paysage et d'aménagement paysager.

Elle porte sur les domaines de l'aménagement, de la restauration et de la gestion des espaces extérieurs en réponse à des commandes publiques et privées, tout en répondant aux enjeux sociétaux majeurs.

#### Elle forme ainsi des ingénieures et ingénieurs aptes à :

- appréhender la complexité dans le cadre d'un projet réel d'envergure,
- comprendre les grandes évolutions paysagères à travers un regard interdisciplinaire,
- contribuer à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et se positionner en maître d'œuvre,
- mettre en œuvre et évaluer les politiques publiques du paysage,
- élaborer des plans de gestion à différentes échelles,
- concevoir un projet d'aménagement à différentes échelles,
- raisonner l'utilisation et la gestion du végétal dans un projet.

**Lieu de la formation**  
Angers ● Rennes ○

#### Formation initiale sous statut étudiant

Ouverte dans nos cursus d'ingénieur :  
Agronomie ○ Alimentation ○  
Horticulture ○ Paysage ●

#### Formation initiale sous statut apprenti

Ouverte dans nos cursus d'ingénieur :  
Alimentation ○ Horticulture ○  
Paysage ●

#### Mutualisation des enseignements avec :

Spécialisation d'ingénieur Paysage :  
Opérationnalité et Projet ●

**Formation continue**  
Niveau M2 ●

### EMPLOIS ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- + Paysagiste concepteur, chargé-e d'études, chargé-e de mission...dans les collectivités et services de l'État (agglomérations, communautés de communes, MEDDE, DREAL, conseils régionaux et départementaux, PNR, parcs nationaux)
- + Chargé-e d'opération, d'aménagement : délégation de maîtrise d'ouvrage
- + Chargé-e d'études en paysage et/ou urbanisme dans des agences de paysage/ urbanisme/architecture, des bureaux d'études environnement
- + Animation et suivi auprès du grand public, coordination, suivi administratif et financier, veille scientifique dans des associations
- + Enseignement, recherche

#### Accès au titre de Paysagiste concepteur

Les ingénieures en paysage diplômés de l'école possèdent le titre de Paysagiste concepteur.

#### Situation des jeunes diplômé-es 6 mois après l'obtention de leur diplôme

85%

Taux net d'emploi

4%

Doctorat

3%

En poste à l'étranger

28 K€

Salaires annuels moyens

## PROJET DE PAYSAGE : DU SITE AU TERRITOIRE

### PROGRAMME

Cette spécialisation d'ingénieur s'étend sur la dernière année de formation (M2) du cursus d'ingénieur en paysage.

Le semestre 9 prolonge les apports conceptuels et méthodologiques acquis lors des semestres 7 et 8 (démarches et méthodes, analyse paysagère et conception de projets de paysage, représentation plastique et infographique, connaissances des acteurs de l'aménagement et des approches intégratives, bases en ingénierie du paysage). Il propose des approfondissements à partir de projets commandités (réponses concrètes à des commandes réelles). Les liens entre théorie et pratique sur les aspects économique, social et environnemental, ainsi que l'expertise et l'innovation, sont privilégiés.

Le semestre 10 est dédié à un stage de 24 semaines donnant lieu à la rédaction d'un mémoire.

#### ➤ NIVEAU M2 | SEMESTRE 9 | 30 ECTS

##### 6 unités d'enseignement (UE) obligatoires

UE 1 - Approfondissement du milieu professionnel

UE 2 - Des regards disciplinaires pour appréhender l'analyse de projet

UE 3 - Approfondissements disciplinaires

UE 4 - Des regards disciplinaires pour appréhender l'analyse de projet

UE 5 - Approfondissements thématiques autour d'enjeux actuels du paysage

UE 6 - Répondre à des commandes émergentes

#### ➤ NIVEAU M2 | SEMESTRE 10 | 30 ECTS

Stage de fin d'études 6 mois (de mi-février à fin août)

### ADMISSION EN M2

#### ➤ FORMATION INITIALE

##### Public étudiant français

- Spécialisation ouverte de droit aux élèves-ingénieur-es en paysage de l'Institut Agro Rennes-Angers ayant validé leur M1 en formation à temps plein ou par apprentissage
- Spécialisation accessible à temps plein aux étudiant-es justifiant d'une formation de niveau M1 avec des prérequis en pratique du projet de paysage, en ingénierie du paysage (sciences et techniques du projet : les différents lots d'un projet de paysage), en connaissance du vivant (dont le végétal), en maîtrise des outils graphiques et plastiques, en aménagement (contexte institutionnel et réglementaire). L'admission se fait sur dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation et d'une liste des enseignements suivis en M1, examiné par les responsables de la spécialisation. Ces étudiant-es ne pourront pas revendiquer le titre de Paysagiste-Concepteur.

##### Public étudiant international

- Spécialisation accessible via le concours DE suite à leur admission en M1 à temps plein dans le cursus d'ingénieur en paysage
- Spécialisation ouverte en semestre d'échange pour les étudiant-es originaires d'un établissement partenaire de l'école. À l'issue de leur mobilité, les étudiant-es reçoivent un relevé de notes / crédits ECTS à remettre à leur université d'origine pour l'obtention de leur diplôme.

#### ➤ FORMATION CONTINUE

- Spécialisation validée par un diplôme d'établissement

Contact : [fc.rennes-angers@institut-agro.fr](mailto:fc.rennes-angers@institut-agro.fr)

### RESPONSABLES DE LA FORMATION